

07

**DYNAMIQUES
CITOYENNES
EN EUROPE**



Michel Catala, Stanislas Jeannesson &
Anne-Sophie Lamblin-Gourdin (éd.)

L'Europe des citoyens et la citoyenneté européenne

Évolutions, limites et perspectives

Peter Lang

Introduction

En novembre 2013, soit vingt ans après l'entrée en vigueur du traité de Maastricht qui a institué l'Union européenne, dans le cadre du programme de recherche DCIE (Dynamiques citoyennes en Europe), l'université de Nantes a rassemblé des chercheurs et enseignants-chercheurs issus de plusieurs disciplines lors d'un colloque dédié à l'Europe des citoyens et à la citoyenneté européenne. Le moment était particulièrement approprié pour tenter de dresser un état des lieux de la citoyenneté de l'Union, instituée par le traité de Maastricht et alors porteuse de grands espoirs, malgré les ambiguïtés qui entourent la notion et ce qui en était attendu. Mais il s'agissait également de revenir sur la question citoyenne dans la construction européenne et sur l'association des peuples au projet politique européen depuis 1945.

Lors du Congrès de La Haye de mai 1948 qui lance véritablement la construction européenne après la fin de la Deuxième Guerre mondiale et l'ouverture de la guerre froide, seuls les Fédéralistes sont convaincus que l'adhésion des peuples assurera une légitimité démocratique à un processus politique qui doit dépasser l'État-nation. Henri Brugmans, l'un des dirigeants de l'Union européenne des Fédéralistes, l'exprime clairement lors du Congrès de La Haye de mai 1948 : « Nous sommes d'accord pour dire qu'il faut organiser une volonté politique européenne, qui seule permettra à la démocratie fédérale de fonctionner. Et cette opinion politique européenne ne sera pas faite de la somme des opinions nationales additionnées. Elle sera un élément *sui generis*, un phénomène nouveau dans l'histoire, une prise de conscience durable des Européens en tant que tels, la découverte d'une citoyenneté commune »¹. Pour les congressistes de La Haye, une future assemblée européenne devait contribuer « à créer et exprimer l'opinion publique européenne », et l'unité devait reposer sur l'héritage, l'éducation, la culture, source d'une conscience européenne. Toutes les nouvelles organisations, le Conseil de l'Europe en 1949, la CECA en 1951 et la CEE en 1957 mettent en place des assemblées, mais composées de

1 Discours d'Henri Brugmans à la session d'ouverture du Congrès de la Haye, 7 mai 1948, in *Congrès de l'Europe mai 1948, Verbatim reports*, La Haye, 1949, reproduction publiée par le Parlement européen, Bruxelles, 1999, p. 21.

délégués des Parlements nationaux. Le traité de Rome va plus loin et prévoit que « l'Assemblée élaborera des projets en vue de permettre l'élection au suffrage universel direct selon une procédure uniforme dans tous les États membres », espérant ainsi lui donner une légitimité démocratique². Ni le Conseil de l'Europe, ni la CECA, ni la CEE ne prévoient de dispositions particulières sur les questions d'identités ou de citoyenneté. Pour les fondateurs du système communautaire, la création de nouveaux droits économiques permettra l'émergence progressive d'une identité commune, dans le cadre d'« une union sans cesse plus étroite entre les peuples » telle que le déclare le préambule du traité de Rome. En attendant, l'Européen est perçu comme un acteur du processus communautaire, non comme un citoyen européen à part entière. Dans les traités de Rome, les personnes physiques sont envisagées comme des travailleurs et des consommateurs³, avec des droits liés à cette double condition : le plus important car le plus lourd de symboles politiques, la libre circulation des travailleurs, est perçu comme un vecteur de rapprochement entre les peuples européens, un « facilitateur » du futur projet politique...

En 1973, le contexte économique et politique difficile impose une nouvelle réflexion sur l'avenir du projet européen, après les déceptions de la relance de 1969. La méthode de l'acquisition progressive de droits économiques dans un cadre communautaire s'avère fort décevante plus de vingt ans après la naissance de la première communauté. La solidarité tant attendue n'est pas au rendez-vous, il faut réaffirmer un projet politique après le premier élargissement et l'entrée du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark. La déclaration sur l'identité européenne du sommet de Copenhague des 14 et 15 décembre 1973 est une première lettre d'intention. L'arrivée d'une nouvelle génération de dirigeants européens en France et en RFA (Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt) relance un véritable processus politique fondé sur la participation citoyenne. La déclaration finale du Sommet de Paris du 10 décembre 1974 propose deux mesures concrètes : le

2 Mais la crise entre les Six sur l'avenir du projet politique et l'opposition du général de Gaulle empêchent toute évolution significative sur ces questions dans les années soixante.

3 Paul Magnette a très bien montré comment cette conception de l'Européen correspondait fort bien à la vision de l'après-guerre de l'homme dans sa situation sociale, membre d'une société fondée sur le travail. Paul Magnette, « La mobilité des